



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 72126

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de réforme du régime des baux commerciaux qui inquiète les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, dans la mesure où le rapport Pelletier préconise le déplaçonnement de ces baux. Il le remercie en conséquence de bien vouloir lui préciser quelle suite il entend donner à cette proposition, dans l'éventualité d'un texte législatif ou réglementaire à venir.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que à l'issue d'une consultation menée auprès des personnes concernées dont ont fait l'objet les propositions du groupe de travail institué en septembre 2003 pour réfléchir à la modernisation du régime des baux commerciaux, il est envisagé une réforme limitée à l'aspect juridictionnel de ce régime. Aucune réforme ne sera entreprise qui modifierait l'équilibre actuel de la propriété commerciale, qui est l'une des bases du développement du commerce dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72126

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7641

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8576